

dans votre logement





## Guide et démarches

### L'entretien et les réparations

Pourquoi et comment?

L'entretien courant de votre logement et les petites réparations de vos équipements sont des éléments indispensables au maintien en bon état de votre lieu de vie et donc à votre bien-être quotidien.

#### Qui s'occupe de quelle réparation ? Vous ou Mon Logis ?

La loi 89-462 du 6 juillet 1989 et le décret 87-712 du 26 août 1987 définissent les réparations locatives obligatoires pour le propriétaire mais aussi pour le locataire.

Pour vous permettre de mieux connaître les réparations inscrites à la loi, ce guide vous propose des illustrations détaillées, pièces par pièces, et vous explique concrètement qui fait quoi.

# Qui fait quoi? Suivez le guide!











Les 3 couleurs qui figurent dans les illustrations de ce guide vous permettront, pour chaque équipement de votre logement, de savoir qui s'occupe de l'entretien et des réparations :



Vous, en tant que locataire, pour l'entretien courant et les petites réparations.



Une entreprise ayant signé un contrat d'entretien avec Mon Logis. Ce contrat, inclus dans vos charges locatives chaque mois, vous garantit un entretien régulier et le dépannage des équipements concernés directement par l'entreprise.



Mon Logis, en tant que propriétaire, pour le gros entretien.





#### La réparation vous concerne?

Faites appel à l'entreprise de votre choix et/ou effectuez vous-même l'entretien et les menues réparations.

#### Vous souhaitez effectuer des travaux d'aménagement dans votre logement?

- Consultez la dernière page du Règlement Intérieur Mon Logis, remis lors de votre entrée dans le logement, ou disponible sur le site Internet Mon Logis, www.mon-logis.fr. Vous trouverez les informations relatives aux travaux d'aménagement autorisés.
- Pour les travaux soumis à autorisation, adressez un courrier de demande d'autorisation à votre agence Mon Logis. Une lettre de réponse vous sera envoyée dans les meilleurs délais.

Entretenir régulièrement et réparer vite, c'est plus d'économies, de sécurité et de confort!



## La réparation concerne une entreprise sous contrat avec Mon Logis ?



- Consultez la Fiche « Numéros Utiles » qui vous a été remise par Mon Logis. Vous trouverez également ces contacts utiles sur le site Internet Mon Logis, www.mon-logis.fr, ou sur le panneau d'affichage de votre hall d'entrée.
- Contactez directement l'entreprise concernée, en précisant que vous êtes client Mon Logis, pour convenir au plus vite d'un rendez-vous de dépannage.
- L'entreprise intervient dans votre logement, vous ne réglez pas l'intervention, tout est déjà prévu dans vos charges.

#### La réparation concerne Mon Logis?



- Contactez votre agence Mon Logis en expliquant précisément le problème rencontré.
- Une visite diagnostic est ensuite effectuée dans votre logement par un Correspondant Technique Mon Logis.
- En fonction du diagnostic établi, Mon Logis peut lancer un ordre de service à une entreprise compétente. Dans ce cas, une lettre informative vous sera envoyée et l'entreprise prendra contact avec vous pour une intervention.







- Remplacement des fusibles et portes fusibles
- 2 Entretien du microviseur (judas) de la porte d'entrée
- 3 Entretien des serrures et verrous de la porte d'entrée
- Entretien et remplacement de clés et badges perdus ou cassés
- Entretien et fixation des plinthes
- 6 Entretien des sols et parquets
- Nettoyage des bouches d'extraction d'air (ne pas boucher)
- 8 Débouchage du siphon et des évacuations
- 9 Reprise des peintures (plafonds, murs et boiseries)
- Remplacement du flexible de gaz : vérifier la date de validité

- Maintenance du combiné interphone et remplacement en cas de détérioration
- Remplacement des interrupteurs et prises de courant
- Entretien des fenêtres, portes et volets / persiennes (graissage gonds, charnières serrures, paumelles, poignées, crémones)
- Remplacement des joints
- Remplacement des points lumineux (applique, douille, ampoule)
- Nettoyage des faïences (ne pas les percer) et remplacement de carreaux
- Comblement des trous de fixation dans les murs



24 Nettoyage et rinçage des appareils sanitaires en circuit

fermé (chaudière individuelle)







- Remplacement des interrupteurs et prises de courant
- 2 Remplacement des prises de téléphone et de la prise TV
- 3 Entretien des sols et parquets
- 4 Remplacement des points lumineux (applique, douille, ampoule)
- Entretien des fenêtres, portes et volets / persiennes (graissage annuel des gonds, charnières, serrures, paumelles, poignées, crémones). Ne pas percer les ouvrants et dormants des fenêtres et portes PVC)
- 6 Remplacement des vitres cassées et des joints, pour chaque pièce du logement
- Nettoyage des grilles de ventilation (ne pas boucher)



#### **Entreprise sous contrat**

**15** Entretien du robinet thermostatique du radiateur





- 8 Comblement des trous de fixation dans les murs
- 9 Reprise des peintures (plafonds, murs et boiseries)
- 10 Reprise des papiers peints
- Entretien et fixation des plinthes
- Graissage annuel, remplacement notamment des sangles ou de quelques lames des dispositifs d'occultation de la lumière (stores, jalousies, volets roulants...)
- Peinture des fenêtres intérieures (sauf celles en PVC)
- Petit entretien des convecteurs (nettoyage)



# Salle de bain et toilettes













13





- Nettoyage des bouches d'extraction d'air (ne pas boucher)
- Entretien et remplacement des abattants de WC
- Nettoyage des faïences (ne pas les percer) et remplacement de carreaux
- 4 Reprise des peintures (plafonds, murs et boiseries)
- 5 Entretien des points lumineux (applique, douille, ampoule)
- 6 Remplacement des interrupteurs et prises de courant
- Partier des fenêtres, portes et volets / persiennes (graissage annuel des gonds, charnières, serrures, paumelles, poignées, crémones). Ne pas percer les ouvrants et dormants des fenêtres et portes PVC

- 8 Nettoyage des dépôts de calcaire des appareils sanitaires
- 9 Débouchage du siphon et des évacuations
- **10** Entretien des sols et parquets
- Remplacement des vitres cassées et des joints
- Reprise des papiers peints
- Entretien et fixation des plinthes
- Remplacement du flexible et de la pomme de douche
- 15 Remplacement des joints silicone





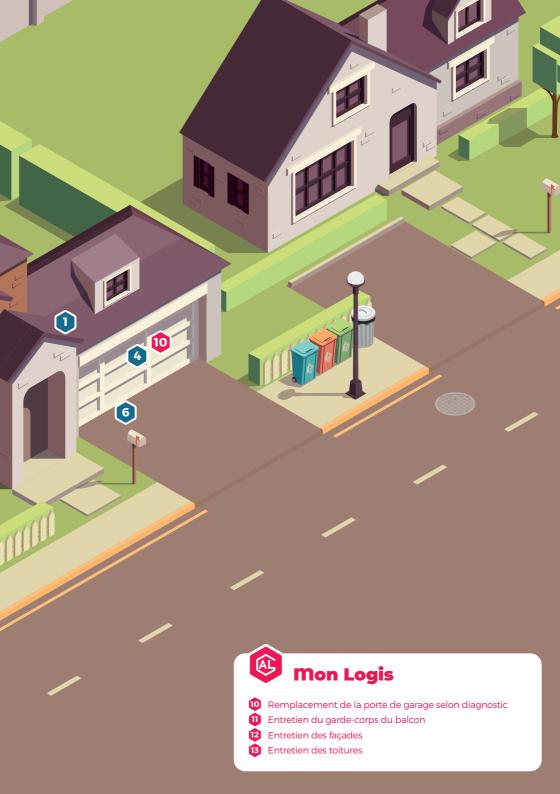
## **Entreprise sous contrat**

- Entretien de la robinetterie avec le remplacement des têtes de robinets, des cartouches céramiques, des cols de cygnes et mousseurs (entretien sous contrat dans certains quartiers)
- 19 Entretien de la chasse d'eau
- Remplacement du joint de sortie WC











# Les entreprises sous contrat

à contacter pour vos réparations





**Groupe ActionLogement** 

### Siège social

44. avenue Gallieni - 10300 Sainte-Savine

#### **Agences**

#### **Agence de Troyes**

8, rue de la République - 10000 Troyes

#### Agence de Romilly-sur-Seine

7, pl. des Martyrs de la Résistance 10100 Romilly-sur-Seine

#### Centre de relation clients

03 25 810 810

Du lundi au vendredi de 8h à 19h



**SOS Mon Logis** 03 25 70 70 70

En cas d'urgence technique, un numéro unique à votre disposition en dehors des horaires d'ouverture de nos agences.

www.mon-logis.fr

f monlogisimmobilier

